Ensemble monumental de Târgu Jiu (Roumanie) No 1473

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie L'Ensemble monumental de Târgu Jiu

Lieu

Municipalité de Târgu Jiu Comté de Gorj Roumanie

Brève description

Le bien proposé pour inscription est un ensemble de cinq installations sculpturales alignées sur un axe virtuel de 1,5 km de long superposé à l'avenue des Héros au centre de la ville de Târgu Jiu. Ces sculptures sombres, contemplatives et cependant accessibles furent créées en 1937-1938 à la mémoire des soldats roumains morts en défendant la ville en 1916. Conçue et exécutée par Constantin Brancusi, pionnier influent de la sculpture abstraite, ces installations sont composées de la Table du silence en calcaire de forme circulaire, entourée de douze sièges en pierre ; trente tabourets en calcaire alignés qui bordent l'Allée des chaises ; la Porte du baiser, un austère portail en travertin ; deux bancs en pierre disposés de part et d'autre de ce portail ; et, à près de 1,5 km à l'est, la Colonne sans fin, un axe en métal élancé et fin de 29,35 mètres de haut.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de deux ensembles de 5 monuments.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

1er mars 1991

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial 27 janvier 2014

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur le patrimoine du XXe siècle et plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 2 au 6 octobre 2014.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée par l'ICOMOS à l'État partie le 12 septembre 2014 demandant de préciser la nature de l'axe « conceptuel » qui longe l'avenue des Héros ; la sélection des délimitations du bien en série proposé pour inscription et de la zone tampon ; les critères choisis pour le bien proposé pour inscription ; les techniques utilisées pour la restauration des monuments ; les pressions dues au développement dans la zone tampon ; les mécanismes juridiques et urbanistiques ; les sources et le niveau de financement disponibles ; les conséquences d'une augmentation possible du nombre de visiteurs dans le bien proposé pour inscription et l'implication des communautés locales dans la préparation du dossier de proposition d'inscription et du plan de gestion.

L'État partie a répondu le 24 octobre 2014, envoyant une documentation complémentaire qui a été prise en compte dans la présente évaluation.

Le 16 janvier 2015, l'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie l'informant que le bien proposé pour inscription ne remplissait pas les conditions définies dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et que par conséquent l'ICOMOS recommanderait au Comité du patrimoine mondial que le bien proposé pour inscription ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS 12 mars 2015

2 Le bien

Description

Le bien en série proposé pour inscription, qui couvre une superficie de 1 hectare, est situé dans la commune de Târgu Jiu au sud-ouest de la Roumanie. L'ensemble de cinq installations sculpturales que comprend le bien en série proposé pour inscription est réparti dans deux parcs de la ville distants de près de 1,5 km : le parc Constantin Brancusi (ancien jardin public), bordant la rivière Jiu, et le parc de la Colonne sans fin. Les deux parcs n'ont pas de covisibilité. Les sculptures sont disposées selon un axe conceptuel est-ouest qui longe l'avenue des Héros, une voie étroite qui relie les deux parcs. L'ensemble élevé par Constantin Brancusi en 1937-1938 à la mémoire des soldats roumains morts au champ de bataille près de la rivière pendant la Première Guerre mondiale est considéré comme le centre symbolique de Târgu Jiu. Les sculptures invitent à l'interaction et à la contemplation.

Le bien en série proposé pour inscription est composé de cinq éléments répartis sur deux sites. D'ouest en est, on découvre :

Dans le parc Constantin Brancusi :

La Table du silence, une installation sculpturale comprenant une table circulaire en calcaire d'environ 2 mètres de diamètre entourée de douze sièges en forme de sablier. Concue pour évoquer le lieu traditionnel de rassemblement de la famille (ou la Dernière Cène), elle est implantée dans un espace elliptique d'environ 19 m de large sur 15 m de long. L'Allée des chaises comprend trente tabourets en calcaire, répartis en cinq groupes de trois, disposés de chaque côté d'une section de 70 m de long de l'allée principale large de 10 m qui relie la Table du silence à la Porte du baiser. Cette dernière est un portail ou un arc en travertin large d'environ 6.5 m. d'une hauteur de 5 m et d'une épaisseur de 1.7 m, taillé sur place par l'artiste dans l'intention de communiquer son idée et l'essence même du baiser sous la forme d'une porte. Le portail et deux bancs de pierre disposés de part et d'autre sont inscrits dans un polygone d'environ 10 m². Les trois parcelles du parc Constantin Brancusi sont contigües.

Dans le parc de la Colonne sans fin :

La Colonne sans fin (ou Colonne de l'infini) est une structure en métal dont la verticalité très prononcée était censée évoquer l'infini. Ses quinze modules octaédriques identiques en fonte et les deux demi-modules de la base et du sommet, empilés sur un pilier d'acier invisible, sont revêtus d'une patine en laiton doré. La Colonne sans fin est disposée au milieu d'un espace circulaire d'environ 42 m de diamètre.

L'axe conceptuel, d'une longueur de 1,5 km, le long duquel sont alignées toutes les sculptures, fait aussi partie de la proposition d'inscription.

Le bien en série proposé pour inscription est entouré d'une zone tampon unique, de forme irrégulière, couvrant 59,13 ha, qui suit les limites des propriétés existantes. La zone tampon comprend la totalité des deux parcs où se trouvent la *Table du silence*, l'*Allée des chaises*, la *Porte du baiser* et la *Colonne sans fin*, ainsi qu'une zone adjacente qui s'étend jusqu'aux limites des propriétés bordant le parc de la Colonne sans fin et à la rive ouest du Jiu (une partie de la rivière est aussi incluse). La zone tampon comprend aussi l'avenue des Héros et les propriétés qui la bordent qui ont un accès direct à cette voie, ainsi que la partie du boulevard Constantin Brancusi et les propriétés bordant cette voie qui font face au parc Constantin Brancusi.

Histoire et développement

Grâce aux efforts d'Aretia Tătărăscu, présidente de la Ligue nationale des femmes de Gorj et épouse du Premier ministre, le célèbre sculpteur roumain vivant à Paris Constantin Brancusi fut sollicité en 1934 pour créer un monument à la mémoire des Roumains morts près de la rivière Jiu pendant la Première Guerre mondiale.

Brancusi envisagea d'abord une très grande colonne « sans fin », une forme qu'il explorait déjà depuis deux décennies. L'enthousiasme manifesté par ses compatriotes poussa Brancusi à élargir son projet pour inclure un ensemble de sculptures afin d'exprimer plus complètement l'hommage aux défunts. Il décida d'installer sa Colonne sans fin hors du parc bordant la rivière et d'y placer trois installations de pierre : la Table du silence, l'Allée des chaises et la Porte du baiser. La colonne fut implantée sur une colline, à 1,5 km de distance, mais sur le même alignement que les installations en pierre.

À l'automne 1937, l'architecte paysagiste Frederic Rebhuhn dessina un plan du parc le long de la rivière afin d'y installer les éléments en pierre de l'ensemble selon les indications de Brancusi. En novembre, Rebhuhn dessina le paysage de la colline sur laquelle fut érigée la Colonne sans fin sous la direction de l'ingénieur Stefan Georgescu-Gorjan. La municipalité décida de réaliser un projet complémentaire de réaménagement par lequel une avenue commémorative fut insérée dans le plan urbain existant entre les deux parcs. Une fois achevé, cet axe est-ouest, nommé Calea Eroilor (avenue des Héros), reliait les œuvres de Brancusi et les intégrait dans la structure urbaine de la ville. L'église abandonnée des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul du XVIIIe siècle, située sur ce même axe, fut reconstruite avec le plein accord de Brancusi.

La Colonne sans fin et la Porte du baiser furent restaurées en 1965-1966 : les modules en métal de la colonne furent sablés et leur surface traitée à base de zinc, cuivre et silicone ; certains éléments en travertin endommagés du portail en pierre furent remplacés et réparés, des feuilles de plomb et des dalots furent installés sur son linteau. La colonne subit un nouveau traitement de surface dix ans plus tard. Une déviation de 21 cm par rapport à la verticale au sommet de la colonne fut découverte en 1983-1984, probablement due à une tentative avortée du gouvernement de la détruire en 1950.

La Colonne sans fin fut placée sur la liste de l'Observatoire mondial des monuments des 100 sites les plus menacés en 1996 pour attirer l'attention sur l'état de conservation inquiétant de l'ensemble monumental et des parcs. La colonne fut démontée afin d'étudier l'état de ses modules, du pilier central et des fondations. Après un débat intense entre experts sur la méthodologie, un consensus fut atteint en 1998 et la restauration complète de la Colonne sans fin et des sculptures en pierre fut entreprise entre 2000 et 2004 par le gouvernement de Roumanie, le Fonds mondial pour les monuments, la Banque mondiale, l'UNESCO et d'autres institutions et experts travaillant en partenariat. Les deux parcs furent redessinés entre 2004 et 2006.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'État partie a plutôt déduit que démontré qu'il existe une place sur la Liste du patrimoine mondial pour le bien proposé pour inscription; et, concernant le corpus de biens similaires dans la zone géoculturelle définie (le monde moderne), il en a déduit qu'il n'existe par d'autres biens similaires susceptibles d'être proposés pour inscription.

L'analyse comparative menée par l'État partie se base sur les trois cadres définis dans La Liste du patrimoine mondial: combler les lacunes (ICOMOS, 2005). L'État partie accorde une attention particulière à des biens illustrant le mouvement moderne en architecture qui sont actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Sept d'entre eux sont comparés de manière approfondie: l'Usine Fagus à Alfeld (Allemagne, 2011, (ii), (iv)); Rietveld Schröderhuis (Maison Schröder de Rietveld) (Pays-Bas, 2000, (i), (ii)); Skogskyrkogården (Suède, 1994, (ii), (iv)); Opéra de Sydney (Australie, 2007, (i)); Villa Tugendhat à Brno (République tchèque, 2001, (ii), (iv)) et Maison-atelier de Luis Barragán (Mexique, 2004, (i), (ii)). L'ICOMOS pense que le rapport de ces biens emblématiques avec l'ensemble des sculptures de Târgu Jiu est, au mieux, superficiel : la Liste du patrimoine mondial ne comporte pas à l'heure actuelle un éventail assez vaste de patrimoine bâti appartenant à l'ère moderne pour permettre une comparaison typologique pertinente avec le bien proposé pour inscription.

Des comparaisons sont également établies avec quatorze biens inscrits que l'État partie considère comme possédant potentiellement le symbolisme et la spiritualité de l'ensemble de Târgu Jiu. Les biens choisis pour des comparaisons détaillées sont classés par catégories comme les sanctuaires mégalithiques tels que Stonehenge, Avebury et sites associés (Royaume-Uni, 1986, (i), (ii), (iii)); les tombes monumentales, telles que le Mausolée du premier empereur Qin (Chine, 1987, (i), (iii), (iv), (vi)); les anciens sanctuaires, tels que l'Acropole d'Athènes (Grèce, 1987, (i), (ii), (iii), (iv), (vi)); les sites funéraires et commémoratifs, tels que le Taj Mahal (Inde, 1983, (i)) et les sites de mémoire, tels que le Mémorial de la paix d'Hiroshima (Dôme de Genbaku) (Japon, 1996, (vi)). L'ICOMOS considère que la pertinence de ces comparaisons est de même superficielle : la base du symbolisme et de la spiritualité de ces biens est éloignée de celle qui sous-tend l'ensemble monumental de Târgu Jiu.

Le bien proposé pour inscription est aussi comparé à deux œuvres de sculpture monumentale déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial : la Statue de la Liberté (États-Unis d'Amérique, 1984, (i), (vi)) et la Colonne de la Sainte Trinité à Olomouc (République tchèque, 2000, (i), (iv)) – dont aucune n'est considérée par l'ICOMOS comme totalement comparable.

Les comparaisons avec des biens inscrits sur les listes indicatives d'autres États parties (sites mégalithiques de Carnac (France), par exemple) souffrent des mêmes insuffisances: des biens entièrement comparables n'ont pas encore attiré l'attention des États parties, par rapport au patrimoine mondial, à l'exception de l'ensemble des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, sur la liste indicative de la Belgique. Tout en étant très différents par leur champ et leur forme bâtie, les éléments de ce bien en série ont une raison d'être similaire et ont été créés à la même période et dans le même contexte géoculturel que l'ensemble de Târqu Jiu.

Le dernier point de l'analyse comparative menée par l'État partie aborde cette lacune de l'inventaire du patrimoine mondial en évaluant les monuments commémoratifs érigés pendant la période de l'entredeux-guerres en Belgique, France, Italie, Serbie et Roumanie, et après la Seconde Guerre mondiale en Europe de l'Est (Roumanie, Hongrie et Union soviétique). Ce groupe limité exclut quelques monuments commémoratifs érigés hors d'Europe, notamment aux États-Unis d'Amérique et en Australie. L'ICOMOS considère que l'analyse comparative aurait été plus solide si elle avait pris en compte des monuments comme le Liberty Memorial à Kansas City, États-Unis d'Amérique (1921-1926), et le monument aux morts de l'ANZAC à Sydney, Australie (1929-1934).

En Europe, le monument commémoratif canadien à Vimy en France (1925-1936) et le parc de paix de l'île d'Irlande en Belgique (1998) ne font pas l'obiet d'une comparaison complète dans le dossier de proposition d'inscription. Les Parents affligés (1924-1932), dans le cimetière allemand de Vladslo en Belgique, est une installation sculpturale expressionniste remarquable qui pourrait soutenir la comparaison. Les extraordinaires monuments aux morts abstraits de l'ex-Yougoslavie pourraient aussi faire partie d'une étude comparative. Des installations sculpturales plus récentes telles que le Jatiyo Smriti Soudho au Bangladesh (1978-1982) et le monument aux morts de Mandurah en Australie (2004-2005) pourraient être des éléments de comparaison du point de vue de l'échange au fil du temps des influences exprimées par l'œuvre de Târqu Jiu en tant que prototype de monuments commémoratifs architecturaux abstraits, bâtis selon un axe et chargés de symbole.

L'ICOMOS considère que les valeurs du bien en série proposé pour inscription résident à la fois dans ses formes sculpturales et dans le symbolisme de l'ensemble. Les éléments de comparaison choisis par l'État partie ne présentent pas les attributs qui expriment ces valeurs, telles que leurs qualités sculpturales, leurs relations avec le site, leur évocation du sacrifice et d'autres moments fondamentaux de l'existence humaine ainsi que leur expression symbolique des valeurs fondamentales de l'humanité.

Le bien en série proposé pour inscription comprend l'ensemble complet des installations sculpturales de Constantin Brancusi, et pourrait par conséquent justifier la sélection des éléments qui composent la série proposée pour inscription. Si la valeur universelle exceptionnelle proposée est associée à la totalité du mémorial de Târgu Jiu, le bien en série proposé pour inscription exclut toutefois la manifestation physique de l'avenue des Héros et l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul, qui sont tous deux des éléments importants de ce projet.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative ne justifie pas d'envisager l'inscription de ce bien en série sur la Liste du patrimoine mondial à l'heure actuelle.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- L'ensemble monumental de Târgu Jiu, une création unique, est un chef-d'œuvre du génie créateur du sculpteur Constantin Brancusi ainsi qu'une œuvre illustrant le génie créateur humain, comme le démontrent la signification humaniste de son interprétation du sacrifice suprême; sa vision qui rapproche en une composition parfaite des symboles et des idéaux qui appartiennent aux cultures des civilisations anciennes et qui s'adressent au monde entier; la nouveauté de son langage et de sa conception qui désigne cette œuvre architecturale et sculpturale comme un tournant dans l'évolution de l'histoire de l'art moderne.
- L'ensemble monumental de Târgu Jiu, la quintessence des recherches artistiques de Brancusi, ouvre une nouvelle perspective de nature technique et sémantique dans l'art statuaire moderne et affirme, au titre de manifeste plastique, une méthode révolutionnaire d'expression.
- Cet ensemble est l'expression la plus élaborée du vocabulaire artistique minimaliste de Brancusi – que l'artiste affina tout au long de son œuvre par la recherche de la perfection, de la pureté formelle et de la force toute-puissante de la matière – par lequel Brancusi a donné à la sculpture moderne la conscience de la forme pure et a marqué ainsi son développement ultérieur.

L'ICOMOS considère que cette justification est en grande partie appropriée, dans la mesure où l'ensemble monumental de Târgu Jiu est un exemple remarquable de la sculpture publique du XXe siècle et représente sans conteste un moment majeur des recherches artistiques de Constantin Brancusi, largement reconnu comme un des sculpteurs les plus influents du XXe siècle. Toutefois, l'échange et la diffusion des valeurs et des concepts exprimés dans l'ensemble de Târgu Jiu sont insuffisamment associés aux ensembles commémoratifs monumentaux ultérieurs ou à d'autres travaux pertinents de l'ère moderne.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'État partie a évalué l'intégrité du bien proposé pour inscription en tant qu'œuvre d'art sculpturale. Dans ce contexte, les attributs et les caractéristiques principales qui possèdent une valeur universelle exceptionnelle peuvent être considérés comme complets et intacts, aucun n'étant menacé par le développement, la détérioration ou l'abandon. Le tissu physique des caractéristiques importantes du bien est en bon état, car l'ensemble a bénéficié d'une restauration complète et respectueuse en 2000-2004. L'État partie a aussi exprimé l'importance qu'il y a à préserver l'intégrité de l'axe conceptuel de l'ensemble monumental – bien qu'il n'ait pas évalué l'intégrité actuelle (ni future) de cet élément immatériel.

L'État partie n'a toutefois pas évalué l'intégrité du bien proposé pour inscription en tant que monument commémoratif. L'ICOMOS note qu'un certain nombre de changements contextuels ont été opérés le long de la rivière – notamment la construction d'un quai contre les inondations – et ailleurs. De plus, des éléments pertinents à des fins commémoratives ont été laissés en dehors de la zone proposée pour inscription sans explication (voir ciaprès la discussion dans « Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon ») et aucune base scientifique ou logique n'a été fournie pour justifier la délimitation de la zone proposée pour inscription. Il n'a pas été démontré non plus que le bien de 1 ha assure la représentation complète des caractéristiques et processus qui traduisent l'importance du bien.

Authenticité

L'ICOMOS considère qu'en tant qu'œuvre d'art sculpturale, le bien proposé pour inscription est authentique du point de vue de son implantation et de son environnement, de sa forme et de sa conception, de ses matériaux et substances, de ses usages et fonctions et de l'esprit et du sentiment qui se dégagent des installations individuelles. De récentes interventions ont été menées dans le respect de la conception d'origine et du tissu physique de ces œuvres d'art et selon les normes internationales pour de telles installations en plein air. Par contre, l'authenticité du bien proposé pour inscription en relation à sa fonction commémorative n'a pas été démontrée.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité de la série dans son ensemble en tant que monument commémoratif n'ont pas été remplies.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (i) et (ii).

Critère (i): représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que, en tant que chef-d'œuvre du génie créateur du sculpteur Constantin Brancusi, ainsi qu'œuvre illustrant le génie créateur humain, l'ensemble monumental de Târgu Jiu, érigé à la mémoire des héros de Gorj tombés lors de la Première Guerre mondiale, est une création unique de valeur universelle exceptionnelle. Par la signification humaniste élaborée de son interprétation du sacrifice suprême, par sa vision qui rapproche en une composition parfaite des symboles et des idéaux qui appartiennent aux cultures des civilisations anciennes et qui s'adressent au monde entier, ainsi que par la nouveauté de son langage et de sa conception, cette œuvre architecturale et sculpturale marque un tournant dans l'évolution de l'histoire de l'art moderne.

L'ICOMOS observe que la Colonne sans fin est reconnue par de nombreux experts comme l'une des sculptures monumentales publiques les plus notables du XXe siècle. Elle peut aussi être considérée comme une pièce maîtresse de l'œuvre de Constantin Brancusi, au côté de ses œuvres de taille plus réduite, à la dimension de son atelier, notamment la série des Baisers, l'Oiseau dans l'espace et la série de formes ovoïdes, qui ne sauraient être considérées comme des œuvres sculpturales monumentales aux termes de l'article premier de la Convention du patrimoine mondial. Les installations sculpturales qui constituent l'ensemble monumental de Târgu Jiu sont beaucoup moins largement reconnues, que ce soit en tant qu'œuvres sculpturales monumentales ou en tant que monuments commémoratifs.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié pour la série dans son ensemble, mais serait susceptible d'être justifié si la proposition d'inscription était centrée sur la *Colonne sans fin* en tant qu'œuvre sculpturale monumentale individuelle.

Critère (ii): témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble monumental de Târgu Jiu, la quintessence des recherches artistiques du sculpteur roumain Constantin Brancusi, ouvre une nouvelle perspective de nature technique et sémantique dans l'art de la statuaire moderne et affirme, au titre de manifeste plastique, une méthode révolutionnaire d'expression. Dans l'ensemble de son œuvre, Brancusi a conçu un vocabulaire artistique minimaliste qui se caractérise par la recherche de la perfection, de la pureté formelle et de la force toute-puissante de la matière. L'ensemble de Târgu Jiu est l'expression la plus élaborée de ces concepts grâce auxquels Brancusi a donné à la sculpture moderne la

conscience de la forme pure et a marqué ainsi son évolution ultérieure.

L'ICOMOS considère que la preuve physique et spécifique d'une sculpture publique monumentale ultérieure qui démontre un échange important d'influences pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée et directement liée au bien proposé pour inscription n'a pas été fournie. En outre, l'ICOMOS considère que la description du vocabulaire et de l'expression artistiques de Brancusi correspond mieux au critère (i).

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

L'ICOMOS considère que l'approche en série n'a pas été justifiée et que la sélection des éléments de la série n'a pas été pleinement justifiée.

En conclusion, l'ICOMO considère que les critères selon lesquels le bien a été proposé pour inscription n'ont pas été justifiés pour le bien proposé pour inscription dans son ensemble, mais que le critère (i) et peut-être le critère (ii) pourraient être justifiés si la proposition d'inscription se concentrait sur la *Colonne sans fin* en tant qu'œuvre individuelle de sculpture monumentale ; et que les conditions d'intégrité et d'authenticité pour la série dans son ensemble en tant que monument commémoratif n'ont pas été remplies.

4 Facteurs affectant le bien

Le dossier de proposition d'inscription n'identifie aucune menace due au développement, à l'environnement ou à des catastrophes naturelles pesant sur la valeur universelle exceptionnelle potentielle du bien proposé pour inscription. Il note qu'il existe un danger potentiel de chutes d'arbres ; que la ville peut être touchée par des séismes ; que les taux de pollution atmosphérique sont généralement maintenus dans les limites prescrites par la loi ; et que le changement climatique n'est pas un problème. Les visites de l'ensemble monumental sont difficiles à évaluer car elles sont gratuites, et il n'y a pas de système de comptage des visiteurs.

Le dossier de proposition d'inscription n'identifie pas de menaces dues au développement, environnementales ou naturelles, ni de pressions pesant sur la zone tampon. Il résume brièvement les actions autorisées et interdites par la loi. L'ICOMOS considère qu'il convient d'identifier toute menace qui aurait pesé sur la zone tampon par le passé ou qui pourrait raisonnablement être prévue ou attendue.

L'ICOMOS considère qu'il n'y a pas de menace significative pesant sur le bien proposé pour inscription. Les menaces connues ou potentielles pesant sur la zone tampon restent à identifier.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien en série proposé pour inscription couvre une superficie de 1 ha et est composé de deux éléments matériels : une parcelle d'environ 95 m de long sur 10 m de large correspondant au parc Constantin Brancusi et une parcelle circulaire d'environ 42 m de diamètre dans le parc de la Colonne sans fin, les deux parcelles étant distantes de 1,5 km. Les délimitations entourent étroitement les cinq installations sculpturales individuelles, excluant par exemple la majeure partie des deux parcs dans lesquels elles sont implantées. Le dossier de proposition d'inscription ne fournit pas de logique explicite ou de justification pour ces délimitations proposées.

Le bien proposé pour inscription comprend aussi une composante immatérielle : un axe superposé à l'avenue des Héros le long duquel l'ensemble sculptural est aligné. L'axe tel que défini par l'État partie est conceptuel et n'a pas d'existence physique. Selon l'État partie, les éléments de l'ensemble (y compris l'axe conceptuel) sont le résultat d'un concept unitaire et aucune partie de l'ensemble ne peut être séparée du reste sans que la signification de l'ensemble en soit altérée; en tant que message philosophique et conception artistique, l'ensemble ne peut être compris que dans sa totalité. L'État partie estime donc que l'axe conceptuel fait partie intégrante du bien proposé pour inscription, lequel ne peut en conséquence pas être considéré comme une proposition d'inscription en série.

Il n'y a pas d'évocation de délimitations alternatives qui incluraient physiquement l'avenue des Héros ou l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul qui est située sur le même axe et qui, physiquement et conceptuellement, fait aussi partie de l'ensemble commémoratif, même si elle n'est pas l'œuvre de Brancusi. L'avenue et l'église se trouvent toutes deux dans la zone tampon proposée. L'ICOMOS observe que les biens doivent justifier la valeur universelle exceptionnelle par leurs attributs physiques.

La proposition d'inscription ne présente pas de logique explicite ni d'explication justifiant la délimitation de la zone tampon qui couvre 59,13 ha; elle n'explique pas non plus comment cette délimitation se rapporte à la protection, à la conservation et à la gestion des caractéristiques et des attributs qui soutiennent la valeur universelle exceptionnelle potentielle du bien proposé pour inscription. La délimitation semble avoir été dessinée sur la base du droit de propriété actuel, ce qui peut être adéquat ou non en tant que niveau de protection supplémentaire pour la valeur universelle exceptionnelle potentielle du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon n'ont pas été expliquées ni justifiées de manière appropriée.

Droit de propriété

Le bien proposé pour inscription est la propriété de la municipalité de Târqu Jiu.

Protection

L'ensemble monumental de Târgu Jiu (qui bénéficia de la protection de l'État roumain en 1955 lorsque les œuvres de Brancusi furent classées « monuments d'art sculptural ») et sa zone tampon jouissent du plus haut degré de protection légale aux niveaux national et régional, conformément à la liste des monuments historiques publiée au *Journal officiel* No. 670bis/2010. La protection juridique est assurée par la Loi No. 422/2001 pour la protection des monuments historiques et la Loi No. 564/2001 concernant les mesures de protection des monuments historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée.

Conservation

Le bien proposé pour inscription a été documenté et décrit dans le cadre des restaurations entreprises en 2000-2004 et dans le cadre du processus de proposition d'inscription. Son état de conservation actuel est bon et les éléments font l'objet d'un entretien régulier et satisfaisant par un personnel doté d'un niveau de compétence et d'expertise approprié – bien que l'on puisse regretter que ce travail soit confié à des experts extérieurs à Târgu Jiu. Aucune mesure d'urgence ne semble exister. Une fissure sur le côté ouest du pilier nord de la *Porte du baiser* fait l'objet d'un suivi.

L'ICOMOS considère que l'état de conservation du bien est bon et que les mesures de conservation adoptées sont efficaces. L'ICOMOS considère aussi qu'un programme pour améliorer les capacités locales en matière d'entretien, de conservation architecturale et de contrôle de l'urbanisme présenterait un grand intérêt.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La gestion de l'ensemble monumental est actuellement conduite par une équipe dirigée par le maire et son adjoint comprenant des représentants du Centre culturel municipal Constantin Brancusi et des services financiers, de l'urbanisme et de la gestion municipale.

L'État partie indique que l'inscription du bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial déclencherait la mise en œuvre d'un cadre de gestion global – le Programme de gestion des monuments de l'UNESCO – pour tous les éléments, conformément à la décision gouvernementale 1268 de 2010 (telle qu'amendée par la décision 1102 de 2011), le Programme pour la protection et la gestion des monuments historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette décision gouvernementale implique aussi que le

conseil du comté nomme un coordinateur pour chaque monument inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Le système de gestion proposé devrait être opérationnel dans les trois mois suivant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Ce système inclura un Comité d'organisation de l'UNESCO constitué de représentants de l'État, du comté et de la municipalité qui auront un rôle prépondérant dans la coordination de la protection et de la mise en valeur des monuments. Il comprendra une Unité de mise en œuvre du plan de gestion qui gérera les projets d'investissement prévus dans le plan de gestion et contrôlera leur mise en œuvre.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Un plan de gestion et de protection de l'ensemble sculptural a été approuvé en 2014 par le conseil municipal de Târgu Jiu par la décision No. 3/01.10.2014. Le plan décrit le bien et sa valeur, son intégrité et son authenticité et définit les principaux axes et objectifs de gestion, de protection, de développement, de promotion et de tourisme. Un plan d'action est inclus afin de guider la mise en œuvre des projets de conservation et de mise en valeur.

Dans le cadre du développement et de l'actualisation des documents d'urbanisme, un nouveau Plan urbanistique zonal (PUZ) de l'ensemble monumental Calea Eroilor a été préparé en 2013 et est actuellement en cours d'approbation. Il définit les délimitations de l'ensemble monumental et de sa zone tampon, établit les règles d'intervention urbaine, propose des solutions pour le rétablissement de la perspective historique là où elle a été altérée et envisage la construction d'installations touristiques en sous-sol dans le parc de la Colonne sans fin. L'investissement public et privé dans la zone de protection est soumis à la réglementation du développement local, de même que l'entretien, la conservation, la restauration, la mise en valeur et l'utilisation des deux parcs.

L'inspection générale pour les situations d'urgence assure la gestion des risques – séismes et inondations – jugés mineurs par l'État partie. Les risques de vandalisme sont gérés par la police locale. Un programme de gestion de la qualité de l'air est en cours d'application au niveau du comté.

Un financement permanent provenant de sources locales, centrales et européennes pourvoira à la protection, la mise en valeur et la promotion du bien proposé pour inscription et au suivi de son état de conservation. Les actions de restauration, de conservation et de mise en valeur seront menées conjointement avec des spécialistes du ministère de la Culture qui apporte aussi sa contribution financière.

Implication des communautés locales

L'État partie indique que le développement du plan de gestion a été participatif, impliquant tous les principaux acteurs. Le Centre culturel municipal Constantin Brancusi a entrepris une vaste campagne médiatique au sujet de l'inscription de l'ensemble de Târgu Jiu. Concernant la gestion des visiteurs, les autorités locales sont en train de développer un plan de promotion du tourisme culturel à moyen terme (2014-2020). Deux associations ont été créées en 2014 afin de développer et de mettre en œuvre des programmes de promotion du tourisme culturel durable. L'ICOMOS considère que tout plan de tourisme devrait explicitement viser en priorité la protection, la conservation et la gestion de la valeur universelle exceptionnelle potentielle.

En conclusion, l'ICOMOS considère que le système de gestion du bien est approprié. Par ailleurs, l'ICOMOS recommande que tout plan de tourisme s'engage avant tout à protéger, conserver et gérer la valeur universelle exceptionnelle potentielle.

6 Suivi

Concernant le suivi continu, l'État partie indique qu'un conservateur des monuments historiques sera appelé à visiter l'ensemble monumental chaque printemps et chaque automne et que des spécialistes (ingénieur en structures, géologue, biologiste, etc.) seront sollicités si des changements sont observés dans l'état de conservation. Les obligations et responsabilités du suivi à long terme, telles que définies par l'Institut national pour la recherche et le développement du bâti, sont actuellement gérées par le Centre culturel municipal Constantin Brancusi. Les futures responsabilités ne sont pas clarifiées dans le dossier de proposition d'inscription.

Le dossier de proposition d'inscription décrit huit indicateurs clés ainsi que leur périodicité. Un indicateur est lié à la sécurité et les autres aux dommages potentiels de l'état physique de l'ensemble (acidité atmosphérique, attaques biologiques, etc.). L'ICOMOS considère que ces indicateurs clés, qui concernent presque exclusivement l'état physique des sculptures, ne sont pas entièrement représentatifs de tous les aspects importants du bien proposé pour inscription et ne sont pas aussi étroitement liés qu'il serait souhaitable aux attributs qui traduisent la valeur universelle exceptionnelle potentielle. Aucun des indicateurs clés ne se réfère à un état souhaité de conservation.

Concernant les résultats des rapports périodiques précédents sur l'état de conservation du bien proposé pour inscription, l'État partie a indiqué que cette partie du dossier de proposition d'inscription n'est pas applicable. L'ICOMOS considère que ces rapports sont des outils vitaux pour soutenir la protection, la conservation et la gestion continues du bien.

L'ICOMOS considère que la responsabilité future du suivi à long terme doit être clarifiée et que les indicateurs clés proposés devraient se rapporter plus étroitement à la totalité des attributs qui témoignent de la valeur universelle exceptionnelle potentielle.

7 Conclusions

L'ensemble monumental de Târqu Jiu a fait l'objet d'importantes recherches et est protégé et géré de manière appropriée. Le bien en série proposé pour inscription comprend une des œuvres majeures de la sculpture monumentale publique du XXe siècle, la Colonne sans fin. Toutefois, les installations sculpturales en pierre du parc Constantin Brancusi sont beaucoup moins connues, que ce soit en tant qu'œuvres sculpturales monumentales ou en tant que monuments commémoratifs. En outre, l'échange et la diffusion des valeurs et des concepts exprimés par l'ensemble ne sont pas entièrement ni logiquement liés à des œuvres postérieures. Il n'a pas été démontré que la zone proposée pour inscription a été déterminée sur une base logique et scientifique, ni que la délimitation choisie de la zone tampon suit une logique ou une raison explicite en lien avec la protection, la conservation et la gestion du bien proposé pour inscription. Le système de suivi a également besoin d'être renforcé et de bénéficier d'un champ plus large qui traite l'aspect mémoriel de l'ensemble, au lieu de se limiter aux questions de conservation matérielle.

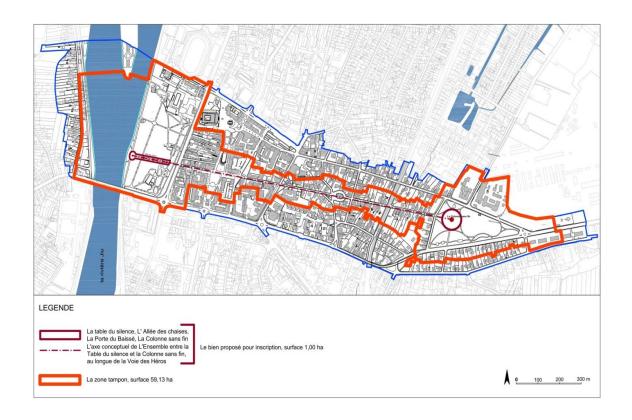
Les conditions d'authenticité du bien en série proposé pour inscription n'ont pas été démontrées par rapport à sa fonction mémorielle et, alors que l'État partie insiste sur l'importance de préserver l'intégrité de l'axe conceptuel de l'ensemble monumental, les conditions d'intégrité de cet élément immatériel n'ont pas été évaluées. Les éléments relevant de l'aspect mémoriel du bien ont été laissés en dehors de la zone proposée pour inscription et des modifications contextuelles ont été effectuées. Les conditions d'authenticité et d'intégrité de l'ensemble en tant que monument commémoratif ne sont donc pas remplies.

Une proposition d'inscription pourrait être justifiée si elle était centrée sur la *Colonne sans fin* en tant que sculpture monumentale. Dans ce cas, les délimitations de la zone proposée pour inscription et de la zone tampon devraient être modifiées en fonction de cette nouvelle proposition d'inscription, ainsi que le nom du bien.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'ensemble monumental de Târgu Jiu, Roumanie, **ne soit pas inscrit** sur la Liste du patrimoine mondial.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Colonne sans fin



Vue de l'axe conceptuel, l'Allée des chaises et la Porte du baiser



L'Allée des chaises



Vue de l'axe conceptuel, la Table du silence en premier plan